

SAS 3G VOLTIGE

Société par actions simplifiée - au capital de 10 000 euros

Siège social : 755 Chemin des Meinajaries – CS 80501 – 84908 AVIGNON CEDEX 9

RCS AVIGNON 910 748 888

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 OCTOBRE 2025 A 9 HEURES**

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt octobre à neuf heures

Les associés de la **SAS 3G VOLTIGE**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 parts de 15,24 euro, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jonathan DREYER**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un président en remplacement du président décédé,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Le Président rappelle que M. Alain DREYER est décédé le 27 mai 2023, qu'il était président de la SAS 3G VOLTIGE et qu'il convient de procéder à son remplacement.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Chacun des associés pris en sa qualité personnelle déclare expressément tenir pour parfaitement valable la convocation qui lui a été faite et corrélativement renoncer à se prévaloir des prescriptions légales et statutaires applicables quant à la forme et au délai prévus en matière de convocation à une assemblée d'associés.

En outre, chacun des associés déclare et reconnaît sans réserve aucune qu'il a pu librement exercer ou avoir eu la possibilité d'exercer, dans un délai suffisant afin de lui permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les résolutions mises à l'ordre du jour, le droit à l'information qui lui est reconnu par les dispositions légales, statutaires et du pacte d'associés et déclare renoncer à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de son dirigeant.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du décès de M. Alain DREYER en date du 27 mai 2023 et décide de nommer en qualité de nouveau président **rétroactivement à compter du 28 mai 2023** et pour une durée illimitée :

Monsieur Jonathan DREYER

Né le 30 mars 1988 à AVIGNON (84) de nationalité française

Demeurant 1302 Chemin des Bardesques 84210 PERNES LES FONTAINES.

M. Jonathan DREYER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée.

M. Jonathan DREYER déclare qu'il accepte les fonctions de président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

Le présent acte est signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme DocuSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte au signataire et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

M. Jonathan DREYER
Président,

Signé par :

97516E86DF134EE...